

Le recensement scolaire au Québec

Xavier Fonteneau

Volume 4, Number 3, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305803ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305803ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fonteneau, X. (1975). Le recensement scolaire au Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 4(3), 28–43. <https://doi.org/10.7202/305803ar>

Le recensement scolaire au Québec.

PAR

XAVIER FONTENEAU*

Chaque année a lieu au Québec un recensement de tous les enfants âgés de 0 à 20 ans révolus. Placé par le Ministère de l'Education sous la responsabilité de chacune des commissions scolaires, ce recensement dit scolaire est réalisé par toutes les commissions scolaires de la province, excepté les huit commissions scolaires du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Lorsqu'on connaît les difficultés que pose la réalisation d'un bon recensement, on peut se demander qu'elle est la qualité de celui-ci; lorsqu'on sait le coût d'une telle opération, on peut s'interroger sur les objectifs qui furent à l'origine de sa création et les résultats qu'elle a atteint.

(*) Démographie scolaire, Direction générale de la planification, Ministère de l'Education, Québec.

1. Historique et modalités du recensement scolaire

a) La création et ses objectifs

Le recensement scolaire en tant que tel, a vu le jour en 1943 sous la forme de l'article 285 de la Loi de l'Instruction publique.

Le recensement devait fournir des données sûres et complètes provenant d'une seule source et recueillies à la même époque, ce qui évitait les inconvénients des précédentes opérations de recensement: statistiques incomplètes, données non comparables entre elles, doubles comptes, etc. Le recensement se faisait en septembre, dénombrait les enfants de 5 à 17 ans inclusivement et en étudiait le mode de fréquentation et les causes de non-fréquentation scolaire. Ainsi "le recensement est avant tout un inventaire local à la disposition des autorités scolaires locales... grâce au recensement, les autorités scolaires peuvent suivre et même prévoir l'évolution du nombre de vivants des divers âges dans un territoire donné"⁽¹⁾: Les résultats ainsi qu'une brève analyse du recensement furent publiés

(1) Département de l'Instruction publique, Province de Québec, recensement scolaire 1943 page VI.

pour les années 1943 et 1944. Jusqu'en 1953-54 certaines compilations des données des recensements parurent dans le rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique. Ensuite, il semble que la mauvaise qualité des recensements du début des années cinquante ait entraîné un arrêt dans la compilation et la publication des résultats.

En 1964, la loi de l'Instruction publique fut modifiée et l'article 266 qui régit désormais le recensement scolaire, demande que celui-ci soit fait en mai et qu'il dénombre tous les enfants de 0 à 20 ans révolus. De plus, si on compare les directives accompagnant chaque recensement scolaire, on s'aperçoit qu'un changement d'orientation est intervenu dans l'esprit du recensement: alors qu'en 1943 l'accent était mis surtout sur la fréquentation et les causes de non-fréquentation, ce qui s'explique par l'état de la scolarisation à cette époque, on est désormais beaucoup plus intéressé à savoir où et quel genre d'école fréquente l'enfant⁽¹⁾. Ces modifications signifient que le recensement n'est plus seulement un instrument de contrôle mais qu'on veut en faire un instrument de planification au service des commissions scolaires. Ce n'est sans doute pas un hasard si cette nouvelle orientation intervient en 1964, date

(1) Il serait trop long de présenter ici les textes de loi et les directives les accompagnant. Les directives de 1943 sont disponibles dans le document ci-dessus cité. Pour les années actuelles elles le sont au groupe démographie scolaire de la Direction générale de la planification du Ministère de l'Education.

de la création du Ministère de l'Education au Québec.

b) Le questionnaire

Le recensement scolaire se résume essentiellement à l'inscription dans un cahier spécial, fourni par le Ministère de l'Education, de certains renseignements d'ordre général concernant le père, la mère ou le tuteur d'enfants âgés de 0 à 20 ans, qui eux sont recensés en fonction de leur mode et de leur lieu de fréquentation scolaire.

En principe, si l'on s'en tient aux directives officielles, on ne dispose d'aucune fiche individuelle: toutes les personnes recensées sont inscrites les unes à la suite des autres sur les feuilles du cahier. La commission scolaire procède à des cumuls afin d'établir un sommaire dont deux copies sont envoyées au ministère, une autre à la commission scolaire régionale, la quatrième est conservée par la commission scolaire elle-même. Cependant il faut noter que plusieurs commissions scolaires débordent du cadre officiel et font appel à des feuilles d'énumération autres que celles proposées par le Ministère. Il peut s'agir de fiches familiales comme celles mises au point par DICOS-SIMEQ⁽¹⁾ pour les commissions scolaires effectuant en même temps le recensement scolaire et la liste électorale scolaire, ou bien de fiches individuelles pour les commissions scolaires faisant appel aux services de firmes privées.

(1) Service de l'informatique du Ministère de l'Education du Québec.

Chaque commission scolaire est tenue de faire son recensement scolaire, en fait les commissions scolaires pour protestants font souvent exécuter leur recensement par les commissions scolaires pour catholiques qui recouvrent leur territoire, et reçoivent ensuite l'information qui leur est nécessaire. Ceci pour éviter qu'une double énumération se fasse sur une grande partie du Québec.

Ces directives et ces procédures sont-elles suffisantes pour produire un bon recensement?

2. La qualité du recensement scolaire

La qualité du recensement scolaire était contestée soit par les divers utilisateurs, soit par les commissions scolaires elles-mêmes. Pour évaluer cette qualité, deux solutions: effectuer des recensements tests dans quelques commissions scolaires, ou bien comparer les résultats du recensement scolaire avec ceux d'une autre source d'informations pour les mêmes territoires à une date presque identique. C'est la deuxième solution qui fut choisie lors d'une étude conduite par le Ministère de l'Education⁽¹⁾.

(1) Xavier Fonteneau, Etude du recensement scolaire de mai 1971, D.T 9.1 Démographie scolaire, Direction générale de la planification, M.E.Q. décembre 1973.

Les résultats du recensement scolaire sont comparés avec ceux du recensement canadien de 1966 et de 1971 pour sept territoires de commissions scolaires présentant des degrés d'urbanisation différents. Pour cette comparaison, on établit le rapport entre les populations énumérées par le recensement scolaire et par le recensement fédéral pour chacune des années 1966 et 1971, afin de connaître la sur-énumération ou la sous-énumération du recensement scolaire par rapport au recensement fédéral.

Tableau 1: les rapports recens. scol./recens. féd. pour 1966 et 1971 en %

Commission scolaire Age (1)	Salaberry		Yamaska		Vieilles Forges		Vallée de la Matapédia	
	1966	1971	1966	1971	1966	1971	1966	1971
0- 4 ans	80.3	105.6	96.9	86.9	89.1	90.6	97.6	89.5
5- 9 ans	89.6	117.1	105.7	94.8	96.1	97.8	101.4	98.5
10-14 ans	88.8	117.2	104.4	99.3	97.9	97.9	101.9	98.4
15-19 ans	83.5	109.3	97.9	92.7	88.5	95.7	104	105.5

Commission scolaire Age (1)	de Verdun		Outremont		Gagnon	
	1966	1971	1966	1971	1966	1971
0- 4 ans	91.9	85.5	73	100.1	91.7	92.5
5- 9 ans	99.1	97.4	62.9	106.7	106.7	94.2
10-14 ans	100	94	63.8	105.6	96.3	101.2
15-19 ans	71.1	92.9	65	101.6	76	94.7

- (1) Localisation de ces commissions scolaires: Salaberry, Yamaska (sous région sud de Montréal), de Verdun, Outremont (île de Montréal), des Vieilles Forges (Trois-Rivières) Vallée de la Matapédia (Bas-St-Laurent Gaspésie), Gagnon (Côte-Nord).

Nous pouvons relever (tableau 1) que pour quelques-unes des commissions scolaires observées, l'écart n'est pas très grand entre les résultats obtenus par l'un et l'autre recensement. Pour les territoires où les écarts sont plus importants, il est intéressant de constater qu'à une assez forte sous-énumération du recensement scolaire en 1966, correspond une sur-énumération en 1971 pour les mêmes groupes d'âge.

On peut penser qu'à l'étude des résultats du recensement canadien de 1966, certains dirigeants de commissions scolaires se sont aperçus de la sous-énumération de leurs effectifs et ont voulu la corriger pour les recensements suivants, d'où ce passage d'un extrême à l'autre.

On s'aperçoit que la classe d'âge 0-4 ans est régulièrement sous-énumérée par rapport aux autres classes d'âge. Nous ne disposons pas ici des données par année d'âge, mais l'examen de celles-ci pour le recensement scolaire montrent que ce sont principalement les 0 ans qui sont très fortement sous-énumérés, et à un degré moindre les enfants ayant 1 an. Pour les autres années de ce groupe d'âge, l'énumération devient plus "normale".

Les écarts entre les énumérations scolaires et canadiennes prennent de l'importance lorsqu'on procède à des études

sur l'évolution de la population. En effet une sous-énumération en 1966 suivie d'une sur-énumération en 1971 peut donner l'impression d'un accroissement de population alors que celle-ci stagne ou bien diminue.

Ainsi prenons les cas des C.S. Salaberry et Outremont pour lesquelles nous étudions l'évolution des groupes d'âge 0-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans en 1966 devenant respectivement les groupes d'âge 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans en 1971, et ce pour chaque mode de recensement. Nous obtenons:

		C.S. Salaberry		C.S. Outremont	
		Recens. sco.	Recens. féd.	Recens. sco.	Recens. féd.
0-4 ans	5-9 ans	19.9	-19.9	61.5	10.4
5-9 ans	10-14 ans	3.5	-27.5	66.4	9.0
10-14 ans	15-19 ans	-2.5	-22.4	58.2	-0.7

Nous pouvons juger des erreurs d'appréciation ainsi commises; cependant pour les autres commissions scolaires les résultats sont à peu près équivalents selon l'un ou l'autre mode de recensement.

Si ces quelques tableaux peuvent paraître accablants pour juger de la qualité du recensement scolaire, il faut quand même replacer l'étude à sa juste valeur. Le recensement fédéral, choisi comme valeur étalon parce qu'il a une réputation de bonne qualité, perd peut-être un peu de celle-ci lorsqu'on s'attache à des unités territoriales restreintes.

D'autre part, il serait présomptueux et inexact de généraliser une étude de 7 cas particuliers, aux quelques 193 commissions scolaires de la province qui effectuent le recensement.

Quoiqu'il en soit, la qualité du recensement scolaire est loin d'être toujours parfaite, et les responsables des commissions scolaires en sont généralement conscients. Les causes de ces imperfections :

Les commissions scolaires ne disposent pas toujours du personnel qualifié pour assurer l'opération d'énumération: il n'est pas aisé de rassembler pour une période précise, toute une équipe d'agents recenseurs compétents.

Le recensement n'est pas toujours fait de façon homogène. Bon nombre de commissions scolaires font en février le recensement dans les quartiers où il y a élections scolaires, celui-ci leur sert à établir les listes électorales, et complètent en mai le recensement pour les autres quartiers. Cette pratique introduit de nombreux risques d'erreurs dues entre autres aux déménagements.

Les commissions scolaires, ne comprenant pas toujours l'importance d'un bon recensement, ne mettaient pas le sérieux désiré dans la conduite d'une telle opération.

Cette situation n'est plus tout à fait la même. Face à la baisse de la fécondité et aux écoles élémentaires qui se vident, les responsables scolaires locaux ont saisi la nécessité de procéder à des analyses et à des prévisions de population. Ils ont donc fait un effort pour accroître la qualité du recensement scolaire, soit en y mettant eux-mêmes plus de soin, soit en confiant l'opération à des firmes privées qui assurent la formation des agents recenseurs et de plus informatisent les résultats. Parallèlement à l'utilisation accrue qui est en faite, la fiabilité du recensement scolaire a donc sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes.

3. L'utilité du recensement scolaire

Au niveau de la commission scolaire, le recensement scolaire a comme vocation d'être :

a) Un outil d'information sur la population du territoire scolaire, c'est-à-dire un inventaire local à la disposition des autorités scolaires locales. Lors d'une enquête effectuée auprès de 46 commissions scolaires par le Ministère de l'Éducation⁽¹⁾, 74,3% des responsables interrogés déclaraient utiliser les résultats du recensement à cette fin. Que recouvre cette fonction? Cela comprend le contrôle des absences pour les enfants

(1) Xavier Fonteneau, Analyse qualitative du recensement scolaire d'après une enquête effectuée en décembre 1973, Démographie scolaire D.T. 9.15, Direction générale de la planification, M.E.Q. mars 1974.

ayant l'âge de la scolarisation obligatoire, l'organisation des transports scolaires sur le territoire couvert par une école, la répartition des taxes scolaires entre protestants et catholiques, c'est-à-dire le fonctionnement administratif quotidien de la commission scolaire.

b) Une source de données permettant d'élaborer des prévisions pour les besoins de planification des commissions scolaires. A cet effet, il est très important pour les Commissions scolaires de connaître leur population de 0-5 ans, car elle leur permet d'effectuer des prévisions à court terme pour la maternelle, niveau pour lequel elles ne possèdent aucune information antécédente, et à plus long terme pour les autres niveaux.

Cette nécessité de planification a été accentuée par le fait que le Ministère de l'Education devenant plus sévère pour l'attribution d'écoles supplémentaires, les commissions scolaires doivent fournir des dossiers démographiques solides pour les obtenir.

Quelles sont les autres sources statistiques auxquelles les commissions scolaires pourraient faire appel?

- Le recensement fédéral fournit une masse considérable d'informations mais peut difficilement remplir toutes les fonctions que les commissions scolaires attendent d'un recensement. Les

responsables scolaires ont besoin d'une information micro-territoriale, souvent au niveau du bassin d'alimentation de l'école. Or les divisions du recensement adoptées par Statistique Canada ne correspondent pas souvent aux limites plus capricieuses des commissions scolaires. Le recensement fédéral ne peut donc pas procurer toute l'information nécessaire, du moins pas sans recourir à des demandes spéciales pour lesquelles -- le recensement de 1971 le prouve à nouveau -- les délais d'obtention sont très longs. Surtout, les responsables scolaires désirent avoir une information nominative, ne serait-ce que pour satisfaire aux exigences de la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. A cause des normes de confidentialité des données, le recensement fédéral ne peut fournir aucune information nominative.

- Les inscriptions scolaires donnent suffisamment d'informations sur les enfants scolarisés, mais laissent de côté les enfants non scolarisés en âge de l'être et le groupe d'âge de 0-6 ans qu'il est nécessaire de connaître si l'on veut établir des prévisions aux niveaux de la maternelle et de l'élémentaire.

- Les autres sources telles que le recensement municipal ou les allocations familiales ne donnent aucune information sur la religion, la langue ou le lieu de fréquentation scolaire.

Le recensement scolaire est donc actuellement le seul moyen, pour les commissions scolaires, d'avoir un portrait rapide de leur population dans les limites de leur territoire.

Pour ces raisons, les responsables des commissions scolaires souhaitent le maintien du recensement scolaire, et surtout en assurer la responsabilité locale. Lors de l'enquête précitée, 65% des responsables estimaient qu'ils étaient les plus aptes à assumer la responsabilité d'une telle opération.

4. Ce que pourrait être l'orientation nouvelle du recensement scolaire.

Lorsqu'on envisage une réforme du recensement scolaire, on ne peut pas l'étudier en dehors du contexte des autres opérations de recensement. En effet, parallèlement, d'autres opérations similaires sont effectuées annuellement ou presque auprès des mêmes populations: recensement pour les listes électorales scolaires, municipales et provinciales, recensement municipal, sans compter les énumérations fédérales. Ainsi chaque année, les ménages reçoivent la visite d'agents recenseurs qui pour différents buts, leur demandent des informations qui souvent se répètent. Il serait sans doute idéaliste de vouloir unifier et uniformiser toutes ces opérations. D'abord parce que les buts poursuivis ne sont pas les mêmes pour chacune de ces opérations: il y a une différence de nature et d'exigences entre un recensement et l'établissement d'une liste électorale. De même, les variables de base varient d'une opération à l'autre: langue, religion, statut de propriétaire; citoyenneté canadienne... etc.

Ensuite parce que les unités territoriales correspondant à chacune de ces organismes coïncident très rarement. Il serait donc difficile de répartir les informations entre les différentes parties intéressées. Ainsi les habitants d'une municipalité peuvent appartenir à plusieurs commissions scolaires différentes ainsi qu'à plusieurs comtés électoraux, ce qui ne facilite pas l'homogénéisation de la cueillette statistique.

Si nous considérons que les besoins fondamentaux du Québec en statistiques sont assurés par le recensement canadien, il nous reste à développer un instrument de cueillette plus limité dans la quantité d'informations exigées, mais beaucoup plus souple et plus rapide dans son utilisation par les autorités locales scolaires ou municipales. Le groupe démographie scolaire de la Direction de la planification du Ministère de l'Education étudie actuellement un projet de réforme du recensement scolaire, dont nous allons présenter ici les grandes lignes.

Si les différences territoriales nous empêchent de penser à une uniformisation idéale des opérations de recensement, nous pouvons tout de même essayer d'unifier celles qui ont la même unité de base de territoire et qui en plus dépendent de la même administration. Ce projet vise à réunir dans une même opération le recensement scolaire et l'établissement de la liste électorale scolaire.

Cette opération pourrait ne plus être annuelle, mais seulement triannuelle ou quadriannuelle, la périodicité étant fonction des décisions qui seront prises à propos des élections scolaires. Cette périodicité serait sans doute suffisante pour des territoires faisant face à des mouvements normaux de population. Les commissions scolaires qui le désireraient feraient des énumérations intercensitaires si les besoins s'en faisaient sentir. L'énumération aurait lieu à une période précédant d'environ deux mois la date choisie pour la tenue des élections, ceci afin que les listes électorales soient prêtes suffisamment tôt pour être vérifiées. Le recensement serait sous l'autorité directe des commissions scolaires pour catholiques qui verraient à établir avec les commissions scolaires pour protestants les modalités d'accord pour le recensement de leurs populations respectives et la répartition de ces informations.

D'autre part des accords locaux entre commissions scolaires et municipalités pourraient intervenir dans la mesure où leurs territoires ne sont pas trop dissemblables.

Les commissions scolaires seraient assistées au niveau provincial pour le Ministère de l'Education en ce qui concerne le côté technique de l'opération: information aux agents recenseurs, la fourniture des formulaires de recensement, un soutien technique pour l'utilisation des données statistiques. Les commissions scolaires pourraient utiliser le réseau informatique du Ministère de l'Education, ce qui leur épargnerait toutes les

compilations manuelles et leur permettrait une utilisation rapide et efficace des informations recueillies.

Le recensement s'adresserait à la population totale, de 0 à 100 ans et plus et recueillerait sous la forme de fiches familiales, des informations sur le nom, le sexe, l'adresse, la citoyenneté, la religion, l'âge, la langue d'enseignement, le type et le lieu d'établissement fréquenté par les enfants. Les informations seraient contrôlées et publiées par le Ministère de l'Education.

Ces informations peuvent être considérées comme trop limitées, mais il faut se garder de trop complexifier une opération qui doit rester simple si on veut qu'elle soit efficace.

Ce ne sont pas des propositions révolutionnaires, tout simplement un essai d'unification des opérations de recensement. Cet effort est actuellement produit au Ministère de l'Education pour harmoniser au moins les opérations qui touchent les mêmes organismes et dépendent de la même administration. Peut-être cet effort pourrait-il être élargi si une concertation s'établissait avec le Bureau de la Statistique du Québec pour élaborer une restructuration plus complète des opérations de recensement au Québec?